

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 19 juin 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2020-139

Objet de la délibération : Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, FREYNET Jacques, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, PAUL Jacques, PORZIO Claude, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, BERTIN-PATOUX Lydie, DECANIS Alain, DELZERS Catherine, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LAMIA Anne-Marie, LASSOUTANIE Chantal, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents :

- **dont représentés :** GUISSIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, LANFRANCHI Christine donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémie, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard
- **dont excusés :** BLEINC Gérard, GAUTIER Pierre, GARELLO Vessélina, NEDJAR Laurent

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n° 2020-546 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions » publiée le 12 mai 2020;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU la délibération n° 2020-137 du Conseil de Communauté du 19 juin 2020 portant adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-138 du Conseil de Communauté du 19 juin 2020 portant adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

Après avoir procédé au règlement du budget annexe 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après ;

CONSIDERANT qu'il n'y a aucun reste à réaliser ;

| | | Affectation et reports 2020 | | | | | |
|----------------|--------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------------|------------------|-----------|
| | Résultat de clôture 2019 | RAR Dépenses | RAR Recettes | Solde des RAR | Résultat cumulé | Affectation 1068 | Reports |
| INVESTISSEMENT | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| FONCTIONNEMENT | 11 198,19 | | | | 11 198,19 | | 11 198,19 |
| TOTAL | 11 198,19 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 11 198,19 | 0,00 | 11 198,19 |

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- L'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 11 198,19 € est reporté en recette de fonctionnement du budget 2020, compte 002.
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2020

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND